

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 16/02/2026

Séance du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois de février à 10h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean MILESI, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Guy SALES, André SERIN, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Philippe MONCHATRE, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis FRANJEAU à Sophie CAUMETTE, Jean-François ROUSSET à Patrick RIVEMALE, Jean-Philippe SABATHIER à Francis CULIE

Absents excusés : Laure BERNAT, Jean-Louis CABANES, Hélène CHICO ROS, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Anne-Claire SOLIER

Absents : Séverine DRESSAYRE

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20260223_030

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier à la Mission Locale Départementale – cotisation 2026

Vu la délibération N° 20211125_154 en date du 25 novembre 2021 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes à la Mission Locale Départementale,

La Mission Locale de l'Aveyron est une association (loi 1901) dépositaire d'une mission de service public délivrée par l'État, celle de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

En France, il existe plus de 400 missions locales. L'Aveyron se distingue par la départementalisation de sa mission locale, qui a fêté ses vingt ans en 2018.

En 2020, la Mission Locale de l'Aveyron a accueilli plus de 3 000 jeunes sur l'ensemble du département. Organisée en trois arrondissements (calqués sur les circonscriptions législatives), la Mission Locale de l'Aveyron dispose de plus de 40 collaborateurs répartis sur cinq antennes (Rodez, Millau, Villefranche-de-Rouergue, Saint-Affrique et Decazeville), tous au service de l'insertion des jeunes aveyronnais.

Les conseillers de la Mission Locale mettent en œuvre un accompagnement personnalisé du jeune, en prenant en compte les différentes problématiques qui pourraient former un frein pour l'accès à l'emploi : mobilité, logement, santé, ...

La Mission Locale de l'Aveyron a également mis en œuvre ces dernières années une politique volontariste en direction des entreprises. Chaque arrondissement dispose d'un chargé relations entreprises dont l'objectif premier est de prendre en considération les besoins des employeurs afin d'y répondre le plus efficacement possible.

La Mission Locale de l'Aveyron est un des partenaires principaux du Service Public de l'Emploi (SPE), travaillant en lien direct avec le Conseil Régional Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron. Financée en grande majorité par l'État, la Mission Locale de l'Aveyron souhaite aujourd'hui développer son ancrage territorial en nouant des partenariats ou convention d'objectifs avec les intercommunalités afin de créer des initiatives spécifiques à chaque territoire aveyronnais. L'objectif étant de répondre à la demande des entreprises locales et favoriser l'insertion des jeunes aveyronnais dans chacun des différents territoires du département.

Sur le périmètre de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, 41 jeunes sont suivis par les services de la Mission Locale. L'adhésion de l'intercommunalité à la Mission Locale permettra non seulement de participer à la vie de l'organisme, en orientant ses politiques, mais aussi de développer des actions spécifiques, qui répondent aux attentes et besoins de notre territoire, en particulier nos entreprises, avec comme finalité la réussite de nos jeunes.

Le montant de la cotisation en année pleine s'établit à hauteur de 2 000 euros.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **DE VERSER** le montant de la cotisation due à la Mission Locale Départementale au titre de l'exercice 2026, soit un montant de 2 000,00 euros,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.